Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

FONDATION URGENCES SANTÉ – 144 ET CENTRALE TÉLÉPHONIQUE DES MÉDECINS DE GARDE

Le Conseil d'Etat lance deux projets pour dessiner le futur des deux centrales et de la prise en charge des urgences préhospitalières

À la suite des recommandations du rapport d'audit initié par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et aux constats sur le terrain du chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) dans le cadre de son mandat de stabilisation de la Fondation Urgences Santé (FUS), le Conseil d'Etat a décidé de prolonger l'engagement de l'EMCC. Prévu sur une période transitoire de 18 mois, il permettra au DSAS de réaliser deux études sur le futur des deux centrales de la FUS. En même temps, ces analyses sont destinées à clarifier les rôles et missions de chaque intervenant du dispositif d'urgence dans une vision stratégique globale de prise en charge des urgences préhospitalières.

La Fondation Urgences Santé (FUS) est une fondation de droit privé, dotée d'un Conseil de fondation, avec laquelle l'Etat passe un contrat de prestation annuel. Début février, suite notamment à une dégradation avérée de l'ambiance et des conditions de travail, le Conseil d'Etat a mandaté le chef de l'EMCC pour continuer à garantir les missions et les prestations essentielles délivrées par la FUS à la population en matière d'urgence et de santé publique, ainsi que pour restaurer un climat de travail apaisé.

A la suite de son intervention, l'EMCC a défini le cadre des travaux qui permettront de pérenniser les prestations délivrées par la Centrale Téléphonique des Médecins de Garde (CTMG) et la Centrale d'Appels Sanitaires d'Urgence 144 (CASU 144).

Aussi, sur la base des recommandations de l'audit commandé fin 2021 par le DSAS, et des constats de l'EMCC, le Conseil d'Etat maintient la gouvernance provisoire de la FUS sous l'égide de l'EMCC pendant une phase transitoire de maximum 18 mois, soit jusqu'à fin décembre 2023 au plus tard. Cette période permettra de consolider les mesures mises en place depuis le début de l'intervention de l'EMCC, ainsi que la

poursuite des améliorations des processus et du fonctionnement de deux centrales. Le Conseil d'Etat se réjouit d'ailleurs des résultats positifs des premières actions entreprises par l'EMCC et observe une amélioration progressive de la situation et du climat de travail.

Dans l'intervalle, deux projets pilotés par le DSAS et par une Délégation du Conseil d'Etat – le premier redéfinissant la mission de la CTMG au sein de la santé communautaire et le deuxième repensant la place du 144 dans le dispositif organisant les soins préhospitaliers du canton – auront pour but d'analyser la pertinence et la faisabilité d'un rattachement des deux centrales à une entité étatique ou de droit public, d'identifier le cas échéant laquelle, et de définir les modalités du processus. Aussi bien l'audit que l'EMCC recommandent en effet une telle internalisation, notamment parce qu'elle permettrait d'améliorer significativement la gouvernance stratégique des centrales, tout en leur donnant un statut juridique garantissant une position suffisamment forte auprès des différents et nombreux partenaires sanitaires du canton.

Désormais confiant quant à l'avenir de la FUS, le Conseil d'Etat remercie l'EMCC pour la qualité du travail fourni et les efforts déployés dans son mandat de stabilisation. Il remercie aussi l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la FUS et les membres du Conseil de fondation, ainsi que le canton de Neuchâtel, pour leur coopération et leur engagement à trouver des solutions pérennes. Leurs efforts communs ont permis de garantir en tout temps une réponse de qualité à l'urgence au profit de la population vaudoise et neuchâteloise.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 juin 2022

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat
DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat
DJES, Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire